

Perpignan, le 3 avril 2023

**Décision n°2023-024 du 3 avril 2023 portant nomination du directeur du service universitaire des activités physiques et sportives de l'université de Perpignan Via Domitia**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et D 714-41 et suivants ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ;  
Vu la délibération UPVD/CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université ;  
Vu la décision n°2022-067 du 8 décembre 2022 portant nomination d'un administrateur provisoire du service universitaire des activités physiques et sportives de l'université de Perpignan Via Domitia ;  
Vu le procès-verbal du conseil des sports du 30 mars 2023 relatif à l'élection du directeur du service des activités physiques et sportives de l'université de Perpignan,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur Yvan Verdié, professeur d'éducation physique et sportive est nommé directeur du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) pour une durée de quatre ans.

**Article 2** - Cette décision prend effet à compter du 30 mars 2023

**Article 3** - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET